



Bénéficiaire d'un appui à la conduite d'un projet d'équipements publics

AT 86

05 49 00 60 00

www.at86.fr

urbanisme@at86.fr

Partenaires

- Département de la Vienne
- DHANT

Définition et enjeux publics

Un projet de construction ou d'aménagement nécessite pour être mené à bien une démarche rigoureuse, une bonne maîtrise du rôle et des responsabilités des différents acteurs, et un pilotage continu. L'accompagnement du projet par des équipes spécialisées au service des élus est toujours utile et souvent indispensable.

Les bénéficiaires

Toute collectivité souhaitant réaliser un projet de construction ou d'aménagement.

Les opérations concernées

- Patrimoine bâti : écoles, locaux culturels, associatifs, sportifs, mairie, salle des fêtes, maison de santé...
- Aménagement de centre-bourg, sécurisation, aire de jeux, aire de loisirs, plan d'eau, circulations douces...
- Etude globale du centre bourg ou de la commune et intégrant plusieurs projets ou axes d'intervention

L'accompagnement proposé

- Information et conseils sur la démarche
- Accompagnement ponctuel portant sur la recherche d'un prestataire adapté sur la base d'une mise en concurrence et d'un cahier des charges précis
- Organisation et mise en œuvre d'une consultation
- Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
- Conduite d'opération

Les niveaux d'intervention possibles

Du simple conseil à l'accompagnement complet du début du processus du projet jusqu'à sa livraison.

Les guides de référence

- Loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique dite loi « MOP » et ses décrets d'application
- Documentation en ligne de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques